

Engagement de 2ème classe No-0046
Vol. 2 No 10

LE SOLEIL

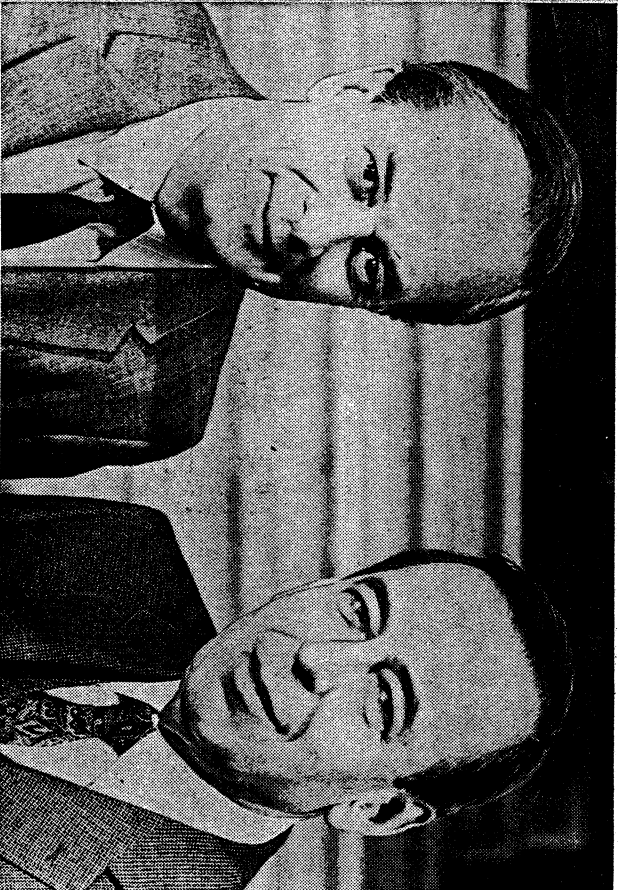
de VANCOUVER

LE SEUL HEBDOMADAIRE DE LANGUE FRANÇAISE DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE
SANS FEUILLE - NI PAYER

ANNÉE: 15^e
vendredi 27 juin 1969



Ottawa n'a rien d'une capitale biculturelle



MM. Davidson Dunton et Jean-Louis Gagnon

7 JUGES A L'ECOLE!

VANCOUVER: Le bilinguisme devient fort intéressant pour les avocats autochtones. C'est la conclusion qu'on peut tirer de l'annonce que sept juges de notre ville vont passer une quinzaine de jours à Québec pour apprendre le français.....de façon magistrale, n'en doutons pas! L'on sait qu'une des suites de la nouvelle Loi sur les langues officielles sera qu'une cause criminelle pourra être entendue en français, même (dixit M. Bennett) sur la côte du Pacifique.

C'est ainsi que MM. Maclean, McFarlane, Metz et Robertson de la Cour d'Appel ainsi que MM. Les Juges Rutan, Verchère et McIntire suivront du 21 juillet au 8 août un cours de français, y compris les termes juridiques, que donnera la Commission de la Fonction Publique pour des magistrats unilingues. Attention, les estrocs francophones.....

Deux langues, c'est bien

suffisant, dit David Lewis

OTTAWA: Le député conservateur d'Atkasca, M. Paul Yewchuk, est d'avis que la loi canadienne devrait reconnaître d'autres langues que l'anglais et le français, dans les régions où il existe une demande pour une autre langue.

M. David Lewis, NDP, York, sud, a toutefois répliqué que ce serait commettre une erreur que d'adopter une telle demande.

M. Lewis, lui-même originaire de Pologne, a dit que le Canada est un pays bilingue et que tout immigrant devrait se faire devoir d'apprendre l'anglais ou le français en arrivant au pays.

(suite page 12)Deux langues....)

En faveur de la fusion

LUCERNE, Québec: L'on sait que les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada essaient depuis quelques mois de mener à fin les négociations sur une nouvelle division des pouvoirs sur les territoires autour du capital national. Le ministre Jean Marchand, chargé de pouvoir du fédéral, espère aboutir à une administration tripartite mais bilingue, projet opposé notamment par la municipalité ontarienne d'Ottawa. Or, on vient d'effectuer un sondage dans la ville-dortoir de Lucerne. Le conseil municipal a reçu les réponses suivantes:

«Lucerne devrait-il faire partie d'une éventuelle région fédérale hors de la juridiction provinciale? Oui, 72%.
«Lucerne devrait-il participer à une municipalité régionale dans la Province de Québec? Oui, 27%
«Lucerne devrait-il se tenir au statu quo? Oui, 1%»

OTTAWA (PC) — Un document publié par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme signale que l'administration municipale d'Ottawa a envisagé les questions linguistiques et culturelles dans une perspective essentiellement provinciale et non à titre de capitale fédérale.

Le document de 300 pages, préparé par M. Kenneth McRae, porte sur la capitale fédérale et ses institutions politiques.

Il fait partie d'une trentaine de travaux de recherches traitant de diverses questions relevant de son mandat que la Commission se propose de publier.

Le rapport signale que l'impression la plus forte qui se dégage d'une étude sur l'administration municipale d'Ottawa est que les questions linguistiques et culturelles sont envisagées dans une perspective essentiellement provinciale.

«Nulle part, au cours de notre étude, nous n'avons eu vraiment l'impression que le fait pour Ottawa d'être la capitale fédérale devrait influer sur la politique linguistique de la municipalité.»

Le document note que la plupart des communications entre l'administration municipale d'Ottawa et le public se font en anglais.

La demande de services en français est relativement faible, note encore le rapport, mais cela peut dépendre du peu d'emplacement et de capacité de l'administration à les fournir en français.

Une exception

Plus loin, le document signale que le Québec encourage et oblige ses municipalités à être bilingues; l'Ottawa ne le fait pas.

Dans la région de la capitale, une seule municipalité ontarienne, celle d'Eastview, maintenant devenue Vanier, a une attitude diamétralement opposée aux autres.

A Vanier et dans les municipalités québécoises de la région de la capitale fédérale, les documents officiels sont en grande partie bilingues, «ce qui n'est pas le cas ailleurs».

«En Ontario, hors de Vanier, le service est rarement bilingue; il l'est presque toujours dans les municipalités québécoises.»

On signale également que «la région de la capitale compte parmi celles où le bilinguisme est le plus répandu» et qu'il «y a beaucoup plus de bilingues d'origine française qu'on n'en trouve dans la population d'origine britannique ou autre».

L'étude montre qu'environ un tiers des fonctionnaires du Québec doivent travailler en anglais parfois.

L'on prend ce chiffre comme moyen terme dans ce document, on constate que huit des 12 bureaux du gouvernement québécois situés dans la région du Hull, à proximité de la capitale canadienne, dépassent la moyenne.

On note que sur l'ensemble des fonctionnaires du Québec, 66,9 pour cent n'utilisent que le français dans leur travail, 32 pour cent emploient l'anglais et le français et 1,1 pour cent ne travaillent qu'en anglais.

Toutefois dans les bureaux locaux situés dans la région de Hull, la situation est différente. En effet, note-t-on, les bureaux locaux de cinq ministères Agriculture, Commerce et Industrie, Terres et Forêt ont ni et Xolite estiment qu'environ la moitié des per-

sonnes qui font appel à leurs services sont anglophones.

Les bureaux des ministères des Transports et des Communications et ceux du ministère du Revenu ainsi que ceux de la Régie des alcools estiment qu'entre 35 et 40 pour cent de leurs contacts se font avec des anglophones.

Dans le cas du bureau du ministre de la Famille et du Bien-être social, les chiffres sont intéressants à la moyenne provinciale, étant de l'ordre de 15 à 20 pour cent. A ce propos, on estime que ces chiffres seraient encore moindres si les comités de Gahneau et de Pontiac — où il y a de fortes densités d'anglophones; ne relevaient de ce bureau.

Le document souligne aussi que trois ministères ont relativement peu de rapports avec la population anglophone de la région de Hull. Ce sont les ministères de la Santé, du Travail et de la Justice.

Le premier note que la population qu'il dessert est composée en très forte majorité de francophones, le second qui font appel à ses services et le dernier souligne que seulement 5 pour cent des personnes qui communiquent avec son service de mise en liberté surveillée sont des parlants anglais.

L'étude qu'a dirigée le professeur McRae révèle encore qu'un fonctionnaire québécois s'adressera à un collègue presque toujours en français, que les communications avec les municipalités et autres corps publics se font habituellement en français, mais que le français est «rarement utilisé dans les rapports avec les autres gouvernements provinciaux notamment dans le cas de l'Ontario».

LA PRESSE